



Contester une disponibilité pour raison de santé

Par **Nicodagu**, le **23/01/2021** à **22:19**

Bonjour,

je viens de recevoir un courrier m'informant que mon dossier doit passer devant le comité médical pour avis d'un octroi à disponibilité pour raison médicale. Je suis très surprise et après renseignement sur internet, je comprends que ceci est dû au fait que j'ai épuisé mon compte de congé maladie ordinaire. Je ne savais pas qu'il y a avait un délai tout comme mon psychiatre. De plus le médecin de la Médecine Agréée et Statutaire ne m'en jamais parlé et surtout ne m'a jamais expliqué les différences entre CMO, CLM et CLD.

Puis-je faire un recours contre cet avis et faire une demande de CLM.

En vous remerciant par avance pour votre réponse

Cordialement

Nicodagu